Société de l'information, eEurope 2005: plan d'action, Conseil de Séville, 21-22 juin 2002

2002/2242(INI) - 28/05/2002 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter un Plan d'action - eEurope 2005 : une société de l'information pour tous - en vue de son approbation par le Conseil européen de Séville des 21 et 22 juin 2002. CONTENU : l'objectif du plan d'action proposé par la Commission européenne est de créer un environnement favorable à l'investissement privé et à la création d'emplois, de stimuler la productivité, de moderniser les services publics et de donner à chacun la possibilité de participer à la société mondiale de l'information. Ce plan d'action succèdera au plan d'action eEurope 2002 approuvé par le Conseil européen à Feira en juin 2000. D'ici à 2005, l'Europe devrait avoir: - des services publics en ligne modernes : gouvernement électronique (e-government); services d'apprentissage électronique (e-learning); services de télésanté (e-health); - un environnement dynamique pour les affaires électroniques (e-business) et, pour faciliter le déploiement de ces services: - la disponibilité massive d'un accès large bande à des prix concurrentiels; - une infrastructure d'information sécurisée. Le plan d'action comprend quatre outils distincts mais liés entre eux : 1) Premièrement, des mesures de politique générale visant à réexaminer et à adapter la législation à l'échelon européen et national, à faire en sorte qu'elle n'entrave pas inutilement le lancement de nouveaux services, à renforcer la concurrence et l'interopérabilité, à améliorer l'accès à de multiples réseaux et enfin, à démontrer l'engagement des responsables politiques. eEurope 2005 recense les domaines où l'action publique peut apporter une valeur ajoutée et se concentre sur un ensemble limité d'actions dans des domaines prioritaires. Les objectifs clés sont les suivants : - connecter aux réseaux à large bande les administrations, les écoles, les centres de soins de santé, - rendre les services publics interactifs, accessibles à tous, sur différentes plates-formes, - fournir des services de santé en ligne, - supprimer les obstacles au déploiement des réseaux à large bande, - réexaminer la législation qui concerne les affaires électroniques, - créer une task-force pour la cybersécurité. 2) eEurope facilitera l'échange d'expérience, de bonnes pratiques et de projets de démonstration, mais aussi la mise en commun des leçons à tirer des échecs. Des projets seront lancés afin d'accélérer le déploiement d'application et d'infrastructures de pointe. 3) les mesures de politique générale feront l'objet d'un suivi et seront mieux orientées grâce à l'évaluation comparative des progrès obtenus dans la réalisation des objectifs et des politiques mises en oeuvre. 4) une coordination générale des politiques existantes débouchera sur des synergies entre les actions proposées. Un groupe de pilotage permettra d'avoir une meilleure vue d'ensemble des actions en cours et d'assurer un bon échange d'informations entre les décideurs politiques nationaux eteuropéens et le secteur privé. Ce groupe rendrait également possible la participation des pays candidats à l'adhésion à un stade précoce. Le plan d'action propose aux États membres de prendre certains engagements ambitieux. Il invite le secteur privé à collaborer avec la Commission et les États membres pour atteindre les objectifs d'eEurope et définit les initiatives que la Commission prendra ou est disposée à prendre. D'une manière générale, le plan d'action plante le décor d'une approche coordonnée des politiques européennes sur les questions liées à la société de l'information. La place du plan d'action eEurope comme élément-clé de la stratégie de Lisbonne devrait être confirmée.